

Document de préparation de rentrée de septembre 2023

**Objet : Inscriptions – P.A.P. (Plan d'Accompagnement Personnalisé)  
et P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)**

Secrétariat de Direction  
DP/2022-2023

10 rue Simone de Beauvoir  
44119 TREILLIERES

Téléphone  
02.28.07.92.92  
Fax  
02.28.07.92.93  
Mél  
ce.0442418P  
@ac-nantes.fr

Site web  
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.edu.fr>

Madame, Monsieur,

deux situations spécifiques peuvent avoir à être envisagées : P.A.P. et P .A.I.

- 1- P.A.P. → Si votre enfant présente des difficultés d'apprentissage durables de type «dys» : dyslexie, dysorthographe... nécessitant une prise en charge régulière, il est important de nous le signaler dès son arrivée dans l'établissement en rédigeant un courrier à l'intention de la santé scolaire.

Il pourra être établi à votre demande, après avis du médecin scolaire, un PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) dans lequel des aménagements spécifiques seront proposés en concertation avec l'orthophoniste.

Ce P.A.P. sera communiqué à ses professeurs. **Le professeur principal fera l'interface avec vous** pour évoquer cette possibilité.

Vous trouverez, le modèle de demande de P.A.P., sur le site académique : <https://www.ac-nantes.fr/media/14674/download>

attention !... → tiret du 6 ↑

....

- 2- P.A.I. → Pareil projet peut être établi à la demande des parents pour tout type de pathologie chronique (diabète, asthme ou allergie sévère...).

Ce P.A.I. sera communiqué en interne selon nécessité et il convient pour ce suivi spécifique, de dialoguer avec **l'infirmière de l'Éducation Nationale du collège, Mme Verbaere** qui **fera l'interface dans ce cas précis**.

Un document précisant les différentes étapes d'un P.A.I. figure sur le site du collège en rubrique "Scolarité des élèves à besoins spécifiques"



web

← Dossier également disponible sur le site du collège  
Rubrique : Scolarité des élèves à besoins spécifiques

**Le Principal**